



Plainte au pénal de l'employeur

Par Visiteur

/IL M A LICENCIE POUR FAUTE GRAVE /NOTE DE FRAIS ABUSIVES ET MAINTENANT VEUT PORTER PLAINT
AU PENAL
QUEL EST LE RISQUE ET LES ACTIONS QUI PEUVENT EN DECOULER ?
PERQUISITION A MON DOMICILE ET GARDE A VUE POSSIBLE?
IL CHERCHE AUSSI D AUTRES CHEFS D ACCUSATION
JE SOUHAITERAIS UN ENTRETIEN TELEPHONIQUE
MERCİ

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Pour les notes de frais abusives, votre employeur serait en droit de porter plainte pour escroquerie, délit pénal pour lequel la peine encourue est de 5 ans d'emprisonnement.

Evidemment, selon votre casier et le montant du préjudice subi, vous ne serez condamné qu'à une peine d'emprisonnement avec sursis voire une alternative à l'emprisonnement (Travail d'intérêt général, bracelet électronique etc.)

Vous risquez bien évidemment une garde à vue mais une perquisition me semble inutile dans la mesure où cette affaire n'implique pas que vous cachiez des preuves chez vous. Donc, nul besoin pour la police de fouiller votre domicile.

Si toutefois, vous clamez votre innocence, vous pouvez déposer plainte contre votre employeur pour dénonciation calomnieuse (mais attention, à ne faire que si vous êtes persuadé d'être innocenté).

Avez vous eu pour l'instant des nouvelles de la police?

Vous n'avez aucune raison de paniquer pour l'instant.

Bien cordialement.